

Bien vivre chez vous et bénéficiez d'une offre complète de services

- **Entretien du logement** : sols, linge, espaces cuisine et chambre, maintenance courante du matériel ;
- **Assistance dans les actes de la vie quotidienne** : aide au lever et au coucher, aide à l'habillage et au déshabillage, change, toilette, aide à la douche, transfert, accompagnement aux courses, aide à la prise de repas, gestion des denrées alimentaires, vaisselle, entretien du logement ;
- **Accompagnement et aide dans les activités de la vie sociale et relationnelle** : aide administrative ou personnelle, accompagnement dans les déplacements à l'extérieur.

7J/7 - 24h sur 24

Le fonctionnement du SAAD est assuré 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

L'accueil du SAAD est ouvert tous les jours de la semaine, jours fériés inclus de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Nous disposons d'une permanence téléphonique 7 jours sur 7, en dehors des heures d'ouverture de l'accueil.

Contactez-nous

RESIDENCE LES JARDINS DE JEANNE
Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Tel : 05 49 04 16 16

Fax : 05 49 05 42 84

lesjardinsdejeanne@orpea.net

**22 rue des Piots
79230 Vouille**

Scannez-moi
pour visiter
notre site internet



ORPEA
RÉSIDENCES

**RÉSIDENCE
LES JARDINS DE JEANNE**
Service d'Aide et d'Accompagnement
à Domicile (SAAD)



Témoignages



« Je suis bien à la résidence Les Jardins de Jeanne car je m’y sens chez moi. L’accompagnement dont je bénéficie grâce au SAAD me permet d’avoir moins de choses à penser que dans une maison. Et cela me fait plaisir d’avoir du temps avec le personnel. » Anne-Marie, 82 ans

« J’ai toujours eu besoin d’aide car je ne peux pas me déplacer seule. Ici j’ai un bel appartement confortable, le service du SAAD intégré à la résidence est un grand atout pour moi. Je peux compter sur une présence quotidienne très rassurante. » Janine, 88 ans



Les avantages du SAAD de la Résidence Les Jardins de Jeanne

- Un mode d’intervention prestataire qui vous offre un service complet,
- Une prise en charge rapide,
- La souplesse des fréquences d’intervention,
- Des intervenant(e)s qualifié(e)s en fonction des prestations demandées,
- Un personnel disponible et compétent même les week-ends et les jours fériés,
- Une étude gratuite de vos besoins à domicile,
- Un devis gratuit pour toute demande de prestation,
- Un crédit d’impôt de 50% des dépenses engagées selon l’article 199sexdecies du code général des impôts,
- Une facture unique en fin de mois,
- Une possibilité de prise en charge pouvant aller jusqu’à 100%
- (APA, PCH, AAH, caisses de retraite, mutuelles...),
- En cas d’hospitalisation, si vous le souhaitez, vous êtes prioritaire pour une nouvelle prise en charge, dès votre sortie.

Service d’Aide et d’Accompagnement à Domicile (SAAD*)

Répondre au plus près aux besoins et aux attentes des Résidents locataires.

Intégré à la Résidence, le Service d’Aide et d’Accompagnement à Domicile permet à l’ensemble des Résidents locataires de la Résidence Les Jardins de Jeanne de bénéficier d’aide et assistance dans les actes de la vie quotidienne ainsi que des prestations d’entretien du logement tout au long de leur séjour au sein de la Résidence.

*Le SAAD de la Résidence Services ORPEA** « Les jardins de Jeanne » de VOUILLE a été autorisé par l’arrêté N° 161 B - 2021 du Département des deux Sèvres du 16 Mars 2021.

** Le Résident locataire reste acteur de son projet individualisé d’aide et d’accompagnement mis en place dès lors qu’il fait appel au SAAD

